

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT DEUX SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ DAOUST, PRÉSIDENT. LA SÉANCE EST EXCEPTIONNELLEMENT TENUE À HUIS CLOS EN VISIOCONFÉRENCE.

Sont présents formant quorum:

Marc-André Daoust, président et représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Michel Thorn, vice-président et représentant Saint-Joseph-du-Lac
Chantal Chartrand, représentante de Pointe-Calumet

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RA 001-01-2022

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2022**

**Il est proposé par monsieur Michel Thorn
Appuyé de madame Chantal Chartrand**

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 17 janvier 2022 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RA 002-01-2022

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2021**

**Il est proposé par monsieur Michel Thorn
Appuyé de madame Chantal Chartrand**

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 novembre 2021 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

Résolution RA 003-01-2022

3.1 **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2022**

**Il est proposé par monsieur Michel Thorn
Appuyé de madame Chantal Chartrand**

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 17-01-2022 au montant de **18 444.77 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RA 004-01-2021

3.2 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Appuyé de monsieur Michel Thorn

Et unanimement résolu d'approuver la liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2022 et d'en autoriser le paiement aux fonds d'administration comme suit :

Poste GL	Fournisseurs	Montant budgété
02-415-00-414	Frais d'administration	13 724 \$
02-921-00-856	Règlements d'emprunts Intérêts	904 \$
03-210-00-006	Règlement emprunt - Capital	22 100 \$
TOTAL		36 728 \$

● EXPLOITATION

● PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

L'administrateur, Marc-André Daoust soulève l'idée que la note technique (dossier G8829-13) du consultant de la firme GBI relative à la capacité résiduelle du poste Ouest de l'Érablière, comporterait des erreurs. À cet effet, le directeur administratif confirme aux administrateurs qu'une rencontre est prévue sous peu avec le consultant et les directeurs techniques des municipalités pour discuter de cet enjeu.

● DÉPÔT DES CORRESPONDANCES

● LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RA 005-01-2022

8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2022

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Michel Thorn

Appuyé de madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 20 h 17.

Marc-André Daoust
Président

Stéphane Giguère
Secrétaire